



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

archéologie

Question écrite n° 53853

## Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le Centre national d'archéologie urbaine (Cnau). En effet, ce centre, fondé en 1984, est un service central du ministère de la culture et de la communication, situé à Tours, qui relève de la direction de l'architecture et du patrimoine. Le Cnau est un centre de réflexion méthodologique et d'information contribuant à résoudre les problèmes posés par l'érosion du patrimoine archéologique des villes et à diffuser les résultats de la recherche en France. Il a mis en place un réseau d'échanges avec les archéologues français et étrangers, professionnels ou bénévoles, avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations et les particuliers. Aujourd'hui les personnels de ce centre sont très inquiets pour sa pérennité, et pour les conséquences qui découleraient de son éventuelle dissolution. Cette fermeture serait le signe de l'abandon par le ministère de la culture de sa mission de coordination de réflexion méthodologique et de prospective. La disparition d'un tel organe unique en Europe constituerait une perte considérable pour la recherche archéologique urbaine. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement pour le Centre national d'archéologie urbaine.

## Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication tient à rassurer les personnels, les archéologues et les chercheurs sur la situation du Centre national d'archéologie urbaine (CNAU). Fondé en 1984 pour accompagner le développement de l'archéologie urbaine en France, le CNAU a accompli un remarquable travail de coordination méthodologique, de documentation et de formation auprès de nombreux chercheurs d'horizons différents. Il a contribué, par des publications expérimentales et des éditions régulières d'informations, à donner à l'archéologie urbaine une place essentielle dans les programmes de recherche. Associé plus étroitement, depuis quelques années, aux grands chantiers documentaires de la direction de l'architecture et du patrimoine, le CNAU a pleinement sa place dans la sous-direction chargée de l'archéologie. Dans le cadre de la réforme de l'organisation des services du ministère, arbitrée par le comité de pilotage de la révision générale des politiques publiques depuis un an, la préfiguration de la direction générale des patrimoines a confirmé l'existence d'une sous-direction entièrement dédiée à l'archéologie. Les missions du CNAU et les personnels qui les assument pourront tout naturellement s'y intégrer. Non seulement l'activité de réflexion méthodologique et prospective sur l'archéologie urbaine ne sera pas abandonnée, mais elle représentera l'une des missions essentielles de la sous-direction de l'archéologie. De même, l'animation du réseau actuel des partenaires et des chercheurs, que le CNAU a constitué, sera pleinement reprise et développée par la sous-direction. Ainsi toutes les missions du CNAU seront maintenues et consolidées, au sein de la nouvelle organisation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Bousquet](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53853

**Rubrique** : Patrimoine culturel

**Ministère interrogé** : Culture et communication

**Ministère attributaire** : Culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 juin 2009, page 6293

**Réponse publiée le** : 29 décembre 2009, page 12491